FREDON
GRAND EST

Catalogue de FORMATIONS

2021

- **Formations certifiantes :**
  Certiphyto
  Certibiocide

- **Développement de compétences :**
  Formations techniques en agriculture et environnement

- **Accompagnement dans vos démarches administratives**
  Prise en charge OPCO
  Déclaration en ligne

DATADOCKÉ

FREDON Grand Est

L'expertise végétale pour la santé de l'environnement et des Hommes

Pourquoi se former avec FREDON Grand Est ?

Une équipe administrative à votre écoute, disponible et qui vous accompagne dans vos démarches dont **92%*** des bénéficiaires d'action de formation sont satisfaits

93%* de satisfaction globale de la formation

Contenu : **92%***

Animation : **95%***

Organisation : **95%***

** chiffres issus des enquêtes de 2018 à 2020*

En 2020, 450 stagiaires ont choisi notre organisme pour se former.

Qui sommes-nous ?

FREDON Grand Est est une organisation et un réseau d'expertise unique en région, qui mène des actions collectives en santé des végétaux, santé publique et protection de l'environnement.

NOS MISSIONS

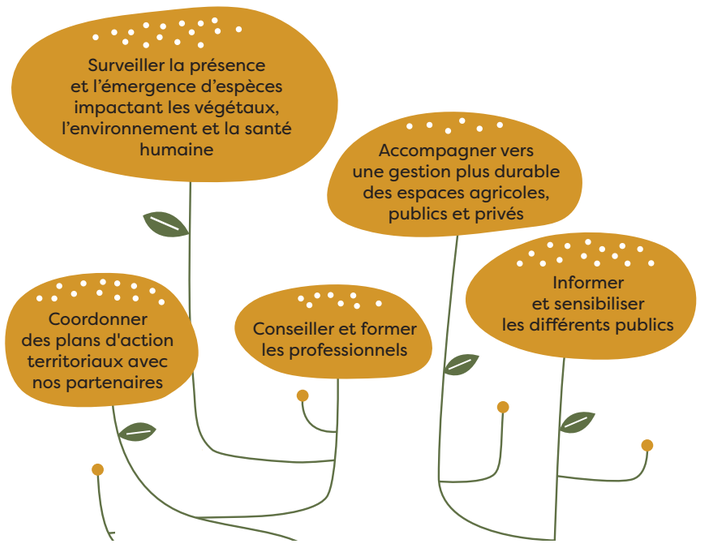

NOS VALEURS

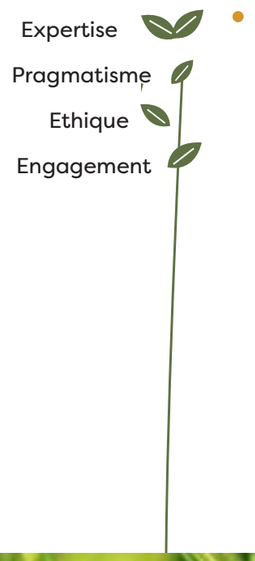

SOMMAIRE

Formations certifiantes 4

- **Certiphyto**
  - Conseil 6
  - Vente 10
  - DESA 14
  - DNSA 18
  - Opérateur 22
- **Certibiocide**
  - 3 jours 26
  - Passerelle Certiphyto 1 jour 28

Développement de compétences 30

Calendrier 2021 32

Bulletin d'inscription 34

VOTRE CONTACT

Mélanie GAQUERE - Responsable formations

formation@fredon-grandest.fr

03.26.77.36.64

FORMATIONS CERTIFIANTES

CERTIPHYTO CERTIBIOCIDE

Comment obtenir le Certiphyto ?

Le **Certificat Individuel produits phytosanitaires** ou **Certiphyto** est un document officiel et nominatif qui atteste l'acquisition de connaissances nécessaires pour conseiller, utiliser, ou vendre des produits phytosanitaires.

FREDON Grand Est vous propose deux modalités d'accès au Certiphyto :

Par test informatique

Le test se passe dans notre salle informatique.

Le (la) candidat(e) dispose d'une heure afin de répondre aux 30 questions. Les résultats sont connus dès les minutes qui suivent le test.

• Si le(la) candidat(e) obtient le nombre de bonnes réponses requises pour sa catégorie, il pourra faire sa demande de Certiphyto
• En cas d'échec, il est obligatoire de passer par la voie de la formation en présentiel.

Par formation en présentiel

La formation est assurée par un formateur qualifié afin d'aborder les différents modules obligatoires :
• Réglementation et sécurité environnementale
• Prévention des risques pour la santé
• Techniques alternatives aux traitements phytosanitaires

Pour les formations initiales, le(la) candidat(e) doit valider l'obtention de son Certiphyto par la réussite d'un test informatique. Pour les formations de renouvellement, aucun test n'est requis.

Quel certificat pour quel public ?

CERTIPHYTO

Utilisation professionnelle de produits phytosanitaires

Opérateur
Utilisateur de produits
(Collectivités, ouvrier agricole)

DNSA
Achète et utilise les produits
(Collectivités, agriculteurs)

DESA
Achète et utilise en prestation
(paysagiste, agriculteur)

Vente
Vend les produits phytosanitaires

Conseil
Conseille à l'utilisation
(mais ne les utilise pas)

CERTIBIOCIDE

Utilisation professionnelle de produits Biocides

3 jours
A destination des utilisateurs et détenteurs de produits biocides à usage

1 jour
Pour les détenteurs d'un Certiphyto

Formation initiale au **Certiphyto Conseil**

Certificat individuel pour le conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité **« Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques »** est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

Objectifs

- Expliquer la règlementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives

Contenu

Séquence 1 : Règlementation et environnement

- Règlementation Française et européenne,
- Responsabilité professionnelle,
- Connaissances des impacts environnementaux

Séquence 2 : Santé et sécurité

- Reconnaitre les EPI phyto,
- Savoir lire une FDS,
- Connaissance des dangers et adaptation

Séquence 3 : Techniques alternatives

- Evaluation comparatives produits et techniques alternatives,
- Résistances,
- OAD gestion de seuil etc

Durée :

4 jours soit 28 heures

Pour qui ?

Toute personne faisant du conseil dans le cadre de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Evaluation :

Test informatique validant : **30 questions, 25 bonnes réponses** minimum pour avoir son Certiphyto

Taux de réussite :

98,57%*

Année 2018-2019

**En cas d'échec au test, une formation supplémentaire peut vous être proposée*

Prérequis :

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique

Méthodes mobilisées

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

Débouchés

- Conseil stratégique et spécifique à l'utilisation des produits phytosanitaires
- Institut technique, etc.

Modalités et délais d'accès

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grand-est.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.64
- Via le site moncompteformation.fr

Accessibilité

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

MON COMPTE FORMATION

Cette offre de formation est elligible au CPF.
Plus de renseignements sur :
moncompteformation.gouv.fr

Nos clients en parlent

Geoffrey L – Janvier 2020

La formation était dynamique et intéressante.

Formation renouvellement au Certiphyto Conseil

Certificat individuel pour le conseil à l'utilisation de produits

Le certificat individuel pour l'activité **« Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques »** est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

Objectifs

- Expliquer la règlementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives

Contenu

Séquence 1 : Règlementation et environnement

- Règlementation Française et européenne,
- Responsabilité professionnelle,
- Connaissances des impacts environnementaux

Séquence 2 : Santé et sécurité

- Reconnaitre les EPI phyto,
- Savoir lire une FDS,
- Connaissance des dangers et adaptation

Séquence 3 : Techniques alternatives

- Evaluation comparatives produits et techniques alternatives,
- Résistances,
- OAD gestion de seuil etc

Durée :

2 jours soit 14 heures

Pour qui ?

Toute personne faisant du conseil dans le cadre de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Evaluation :

Evaluation selon un livret de validation des compétences

Formation validée par le présentiel uniquement
0% d'abandon

Année 2018-2019

Prérequis :

Avoir un certiphyto conseil en cours de validité dont la date expire dans 3 à 6 mois.

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique

Méthodes mobilisées

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

Débouchés

- Conseil stratégique et spécifique à l'utilisation des produits phytosanitaires
- Institut technique, etc.

Modalités et délais d'accès

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grand-est.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.64
- Via le site moncompteformation.fr

Accessibilité

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

MON COMPTE FORMATION

Cette offre de formation est elligible au CPF.
Plus de renseignements sur :
moncompteformation.gouv.fr

Nos clients en parlent

Damien L – Janvier 2021

« *Super formation très enrichissante. J'ai apprécié le professionnalisme du formateur et sa très grande connaissance sur les différents sujets abordés.* »

Formation initiale au Certiphyto Vente

Certificat individuel pour la vente de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

Objectifs

- Actualiser ses connaissances de la règlementation qui encadre l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Identifier et évaluer les risques liés aux produit
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives

Contenu

Séquence 1 : Règlementation et environnement

- Règlementation Française et européenne,
- Responsabilité professionnelle,
- Connaissances des impacts environnementaux

Séquence 2 : Santé et sécurité

- Reconnaitre les EPI phyto,
- Savoir lire une FDS,
- Connaissance des dangers et adaptation

Séquence 3 : Techniques alternatives

- Evaluation comparatives produits et techniques alternatives,
- Résistances,
- OAD gestion de seuil etc

Durée :

3 jours soit 21 heures

Pour qui ?

Toute personne faisant du conseil dans le cadre de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Evaluation :

Test informatique validant : **30 questions**, **20 bonnes réponses** minimum pour avoir son Certiphyto

Taux de réussite :

100%*

Année 2018-2019

**En cas d'échec au test, une formation supplémentaire peut vous être proposée*

Prérequis :

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique

Méthodes mobilisées

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

Débouchés

- Vendeur dans un magasin ou coopérative vendant des produits phytopharmaceutiques

Modalités et délais d'accès

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grand-est.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.64
- Via le site moncompteformation.fr

Accessibilité

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

MON COMPTE FORMATION

Cette offre de formation est elligible au CPF.
Plus de renseignements sur :
moncompteformation.gouv.fr

Nos clients en parlent

Sébastien C – Mars 2020

« *Le fait d'être peu nombreux à la formation a été un point très positif. Nous avons pu dialoguer, échanger sur nos expériences facilement et dans le calme.* »

Formation renouvellement au Certiphyto Vente

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Décideur en entreprise soumise à agrément** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

Objectifs

- Expliquer la règlementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives

Contenu

Séquence 1 : Règlementation et environnement

- Règlementation Française et européenne,
- Responsabilité professionnelle,
- Connaissances des impacts environnementaux

Séquence 2 : Santé et sécurité

- Reconnaitre les EPI phyto,
- Savoir lire une FDS,
- Connaissance des dangers et adaptation

Séquence 3 : Techniques alternatives

- Evaluation comparatives produits et techniques alternatives,
- Résistances,
- OAD gestion de seuil etc

Durée :

1 jour soit 7 heures

Pour qui ?

Toute personne qui vend des produits phytopharmaceutiques au particuliers ou aux professionnels

Evaluation :

Evaluation selon un livret de validation des compétences

Formation validée par le présentiel uniquement
0% d'abandon

Année 2018-2019

Prérequis :

Avoir un certiphyto vente en cours de validité dont la date expire dans 3 à 6 mois.

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique

Méthodes mobilisées

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

Débouchés

- Vendeur dans un magasin ou coopérative vendant des produits phytopharmaceutiques

Modalités et délais d'accès

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grand-est.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.64
- Via le site moncompteformation.fr

Accessibilité

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

MON COMPTE FORMATION

Cette offre de formation est elligible au CPF.
Plus de renseignements sur :
moncompteformation.gouv.fr

Nos clients en parlent

Thomas F – Novembre 2020

Une merveille, Merci … <3

Formation initiale au Certiphyto **DESA**

Certificat individuel pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Décideur en entreprise soumise à agrément** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

Objectifs

- Expliquer la règlementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives

Contenu

Séquence 1 : Règlementation et environnement

- Règlementation Française et européenne,
- Responsabilité professionnelle,
- Connaissances des impacts environnementaux

Séquence 2 : Santé et sécurité

- Reconnaitre les EPI phyto,
- Savoir lire une FDS,
- Connaissance des dangers et adaptation

Séquence 3 : Techniques alternatives

- Evaluation comparatives produits et techniques alternatives,
- Résistances,
- OAD gestion de seuil etc

Durée :

3 jours soit 21 heures

Pour qui ?

Toute personne qui achète, applique et fait de la prestation de service à l'aide de produits phytopharmaceutiques

Evaluation :

Test informatique validant : **30 questions, 20 bonnes réponses** minimum pour avoir son Certiphyto

Taux de réussite :

100%*

Année 2018-2019

**En cas d'échec au test, une formation supplémentaire peut vous être proposée*

Prérequis :

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique

Méthodes mobilisées

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

Débouchés

- Paysagiste utilisant des produits phytopharmaceutiques
- Agriculteurs faisant de la prestation de service

Modalités et délais d'accès

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grand-est.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.64
- Via le site moncompteformation.fr

Accessibilité

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

MON COMPTE FORMATION

Cette offre de formation est elligible au CPF.
Plus de renseignements sur :
moncompteformation.gouv.fr

Nos clients en parlent

Thibault L – Juin 2020

« *3 jours de formation agréable malgré le COVID 19, très bonne équipe, formateurs proches du public. Rien à dire de négatif.* »

Formation renouvellement au Certiphyto
DESA

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Décideur en entreprise soumise à agrément** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

Objectifs

- Actualiser ses connaissances de la règlementation qui encadre l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Identifier et évaluer les risques liés aux produit
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives

Contenu

Séquence 1 : Règlementation et environnement

- Règlementation Française et européenne,
- Responsabilité professionnelle,
- Connaissances des impacts environnementaux

Séquence 2 : Santé et sécurité

- Reconnaitre les EPI phyto,
- Savoir lire une FDS,
- Connaissance des dangers et adaptation

Séquence 3 : Techniques alternatives

- Evaluation comparatives produits et techniques alternatives,
- Résistances,
- OAD gestion de seuil etc

Durée :

1 jour soit 7 heures

Pour qui ?

Toute personne qui achète, applique et fait de la prestation de service à l'aide de produits phytopharmaceutiques

Evaluation :

Evaluation selon un livret de validation des compétences

Formation validée par le présentiel uniquement
0% d'abandon

Année 2018-2019

Prérequis :

Avoir un certiphyto vente en cours de validité dont la date expire dans 3 à 6 mois.

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique

Méthodes mobilisées

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

Débouchés

- Paysagiste utilisant des produits phytopharmaceutiques
- Agriculteurs faisant de la prestation de service

Modalités et délais d'accès

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grand-est.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.64
- Via le site moncompteformation.fr

Accessibilité

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

MON COMPTE FORMATION

Cette offre de formation est elligible au CPF.
Plus de renseignements sur :
moncompteformation.gouv.fr

Nos clients en parlent

Thierry A – Octobre 2020

« *J'ai beaucoup apprécié cette formation, de plus les formatrices sont excellentes.* »

Formation initiale au Certiphyto **DNSA**

Certificat individuel pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Décideur en entreprise non soumise à agrément** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

Objectifs

- Expliquer la règlementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives

Contenu

Séquence 1 : Règlementation et environnement

- Règlementation Française et européenne,
- Responsabilité professionnelle,
- Connaissances des impacts environnementaux

Séquence 2 : Santé et sécurité

- Reconnaitre les EPI phyto,
- Savoir lire une FDS,
- Connaissance des dangers et adaptation

Séquence 3 : Techniques alternatives

- Evaluation comparatives produits et techniques alternatives,
- Résistances,
- OAD gestion de seuil etc

Durée :

2 jours soit 14 heures

Pour qui ?

Toute personne qui achète, applique des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel

Evaluation :

Test informatique validant : **30 questions**, **15 bonnes réponses** minimum pour avoir son Certiphyto

Taux de réussite :

100%*

Année 2018-2019

**En cas d'échec au test, une formation supplémentaire peut vous être proposée*

Prérequis :

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique

Méthodes mobilisées

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

Débouchés

- Agent du service de gestion des espaces verts dans les collectivités territoriales
- Agriculteurs, viticulteurs, etc.

Modalités et délais d'accès

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grand-est.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.64
- Via le site moncompteformation.fr

Accessibilité

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

MON COMPTE FORMATION

Cette offre de formation est elligible au CPF.
Plus de renseignements sur :
moncompteformation.gouv.fr

Nos clients en parlent

Fabrice C – Février 2020

J'ai beaucoup aimé les connaissances de la formatrice.

Formation renouvellement au Certiphyto **DNSA**

Certificat individuel pour l'utilisation

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Décideur en entreprise non soumise à agrément** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

Objectifs

- Actualiser ses connaissances de la règlementation qui encadre l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Identifier et évaluer les risques liés aux produit
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives

Contenu

Séquence 1 : Règlementation et environnement

- Règlementation Française et européenne,
- Responsabilité professionnelle,
- Connaissances des impacts environnementaux

Séquence 2 : Santé et sécurité

- Reconnaitre les EPI phyto,
- Savoir lire une FDS,
- Connaissance des dangers et adaptation

Séquence 3 : Techniques alternatives

- Evaluation comparatives produits et techniques alternatives,
- Résistances,
- OAD gestion de seuil etc

Durée :

1 jour soit 7 heures

Pour qui ?

Toute personne qui achète, applique des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel

Evaluation :

Evaluation selon un livret de validation des compétences

Formation validée par le présentiel uniquement
0% d'abandon

Année 2018-2019

Prérequis :

Avoir un certiphyto DNSA, ACT ou DEA en cours de validité dont la date expire dans 3 à 6 mois.
Savoir lire le français.

Méthodes mobilisées

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

Débouchés

- Agent du service de gestion des espaces verts dans les collectivités territoriales
- Agriculteurs, viticulteurs, etc.

Modalités et délais d'accès

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grand-est.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.64
- Via le site moncompteformation.fr

Accessibilité

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

MON COMPTE FORMATION

Cette offre de formation est elligible au CPF.
Plus de renseignements sur :
moncompteformation.gouv.fr

Nos clients en parlent

Pascal D– Octobre 2020

« *Les formateurs sont très bons dans l'explication, la simplicité et leurs documents.* »

Formation initiale au Certiphyto **Opérateur**

Certificat individuel pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Opérateur** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

Objectifs

- Expliquer la règlementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives

Contenu

Séquence 1 : Règlementation et environnement

- Règlementation Française et européenne,
- Responsabilité professionnelle,
- Connaissances des impacts environnementaux

Séquence 2 : Santé et sécurité

- Reconnaitre les EPI phyto,
- Savoir lire une FDS,
- Connaissance des dangers et adaptation

Séquence 3 : Techniques alternatives

- Evaluation comparatives produits et techniques alternatives,
- Résistances,
- OAD gestion de seuil etc

Durée :

2 jours soit 14 heures

Pour qui ?

Toute personne qui achète, applique des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel

Evaluation :

Test informatique validant : **30 questions**, **12 bonnes réponses** minimum pour avoir son Certiphyto

Taux de réussite :

100%*

Année 2018-2019

**En cas d'échec au test, une formation supplémentaire peut vous être proposée*

Prérequis :

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique

Méthodes mobilisées

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

Débouchés

- Agent du service de gestion des espaces verts dans les collectivités territoriales
- Ouvrier agricole, viticole etc.

Modalités et délais d'accès

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grand-est.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.64
- Via le site moncompteformation.fr

Accessibilité

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

MON COMPTE FORMATION

Cette offre de formation est elligible au CPF.
Plus de renseignements sur :
moncompteformation.gouv.fr

Nos clients en parlent

Yohann C – Février 2020

Les explications sont claires et précises.

Formation renouvellement au Certiphyto **Opérateur**

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Opérateur** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

Objectifs

- Actualiser ses connaissances de la règlementation qui encadre l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Identifier et évaluer les risques liés aux produit
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives

Contenu

Séquence 1 : Règlementation et environnement

- Règlementation Française et européenne,
- Responsabilité professionnelle,
- Connaissances des impacts environnementaux

Séquence 2 : Santé et sécurité

- Reconnaitre les EPI phyto,
- Savoir lire une FDS,
- Connaissance des dangers et adaptation

Séquence 3 : Techniques alternatives

- Evaluation comparatives produits et techniques alternatives,
- Résistances,
- OAD gestion de seuil etc

Durée :

1 jours soit 7 heures

Pour qui ?

Toute personne qui applique des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel

Evaluation :

Evaluation selon un livret de validation des compétences

Formation validée par le présentiel uniquement
0% d'abandon

Année 2018-2019

Prérequis :

Avoir un Certiphyto Opérateur, AOCT ou OEA en cours de validité dont la date expire dans 3 à 6 mois.

Savoir lire le français.

Méthodes mobilisées

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

Débouchés

- Agent du service de gestion des espaces verts dans les collectivités territoriales
- Ouvrier agricole, viticole etc.

Modalités et délais d'accès

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grand-est.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.64
- Via le site moncompteformation.fr

Accessibilité

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

MON COMPTE FORMATION

Cette offre de formation est elligible au CPF.
Plus de renseignements sur :
moncompteformation.gouv.fr

Nos clients en parlent

Pierre H – Septembre 2020

« *Bonne formation avec une formatrice qui sait de quoi elle parle. Elle a su répondre à nos questions.* »

Formation initiale/renouvellement au **Certibiocide**

Certificat individuel pour la vente et l'utilisation de produits biocides à usage professionnel

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation professionnelle et de distribution de certains types de produits biocides** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 9 octobre 2013.

Objectifs

- Comprendre et appliquer la règlementation qui encadre l'utilisation des produits biocides
- Identifier les risques liés à l'utilisation de produits biocides
- Affiner sa démarche de diagnostic vis-à-vis des espèces nuisibles

Contenu

Séquence 1 : Règlementation et environnement

- Règlementation biocides française et européenne,
- Responsabilité professionnelle,
- Connaissances des impacts environnementaux

Séquence 2 : Santé et sécurité

- Reconnaitre les EPI phyto,
- Savoir lire une FDS,
- Connaissance des dangers et adaptation

Séquence 3 : Techniques alternatives

- Evaluation comparatives produits et techniques alternatives,
- Résistances,
- OAD gestion de seuil etc

Durée :

3 jours soit 21 heures

Pour qui ?

Toute personne qui vend ou applique des produits biocides professionnels en dehors du pack hygiène

Evaluation :

Evaluation selon un livret de validation des compétences

Formation validée par le présentiel uniquement
0% d'abandon

Année 2018-2019

Prérequis :

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique

Méthodes mobilisées

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

Débouchés

- Métiers de l'hygiène (Dératisation, désinsectisation, désinfection, etc.)
- Vendeur de produits biocides

Modalités et délais d'accès

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grand-est.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.64
- Via le site moncompteformation.fr

Accessibilité

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

MON COMPTE FORMATION

Cette offre de formation est elligible au CPF.
Plus de renseignements sur :
moncompteformation.gouv.fr

Nos clients en parlent

Ludovic M – juin 2020

« J'ai apprécié l'écoute et les compétences des formateurs. »

Geoffroy J – septembre 2020

« Très bonne formation qui colle au terrain. »

Formation passerelle au **Certibiocide**

Certificat individuel pour la vente et l'utilisation de produits biocides à usage professionnel

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation professionnelle et de distribution de certains types de produits biocides** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 9 octobre 2013.

Objectifs

- Comprendre et appliquer la règlementation qui encadre l'utilisation des produits biocides
- Identifier les risques liés à l'utilisation de produits biocides
- Affiner sa démarche de diagnostic vis-à-vis des espèces nuisibles

Contenu

Séquence 1 : Règlementation et environnement

- Règlementation biocides française et européenne,
- Responsabilité professionnelle,
- Connaissances des impacts environnementaux

Séquence 2 : Santé et sécurité

- Reconnaitre les EPI phyto,
- Savoir lire une FDS,
- Connaissance des dangers et adaptation

Séquence 3 : Techniques alternatives

- Evaluation comparatives produits et techniques alternatives,
- Résistances,
- OAD gestion de seuil etc

Durée :

1 jours soit 7 heures

Pour qui ?

Toute personne qui vend ou applique des produits biocides professionnels en dehors du pack hygiène

Evaluation :

Evaluation selon un livret de validation des compétences

Formation validée par le présentiel uniquement
0% d'abandon

Année 2018-2019

Prérequis :

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

Etre titulaire d'un Certiphyto (toutes catégories confondues)

Méthodes mobilisées

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

Débouchés

- Métiers de l'hygiène (Dératisation, désinsectisation, désinfection, etc.)
- Vendeur de produits biocides à usage professionnel

Modalités et délais d'accès

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grand-est.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.64
- Via le site moncompteformation.fr

Accessibilité

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

MON COMPTE FORMATION

Cette offre de formation est elligible au CPF.
Plus de renseignements sur :
moncompteformation.gouv.fr

Nos clients en parlent

Fabien R – septembre 2020

« *J'ai apprécié la totalité de la formation.* »

Fabienne C– novembre 2020

« *Les interactions entre le groupe et le formateur étaient appréciables. Les histoires vécues rapportées aussi.* »

DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES

Des formations à la carte, adaptées à vos besoins

Les compétences variées de nos collaborateurs nous permettent de vous proposer des formations sur des thèmes variés, en nous adaptant à votre activité professionnelle et donc à vos besoins !

Après avoir pris contact auprès de notre service formation, nous établissons ensemble le programme et la durée de formation les plus adaptés pour répondre à votre demande.

Nos domaines de compétences :

- **La protection biologique intégrée**
- **Les punaises de lit**
- **Le frelon asiatique**
- **Les plantes exotiques envahissantes**
- **Connaissance des principaux bioagresseurs en JEVI (Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures)**
- **La gestion écologique des cimetières**
- **Reconnaissance et suivi des Organismes de Quarantaine Prioritaires (OQR)**

Prise en charge

Certains OPCO peuvent prendre en charge nos formations techniques.
Rapprochez-vous de votre organisme pour plus de renseignements.

Nos formations en Intra

Vous souhaitez organiser une formation adaptée à vos problématiques ou sur une thématique particulière dans vos locaux ?

Avez-vous pensé à la **formation en intra-entreprise** ? Après avoir échangé avec vous sur vos attentes et vos besoins, nous mettrons tout en oeuvre pour y répondre en mobilisant notre équipe et des spécialistes de notre réseau. **Nos formateurs se rendent alors au sein de votre entreprise afin de former vos équipes sur place.**

+ de renseignements ?

Contactez notre service Formations :

- **03.26.77.36.64**
- **formation@fredon-grandest.fr**

Calendrier 2021

Champagne-Ardenne

Site de Reims

Certiphyto - Conseil

20& 21/04 - renouvellement
29 & 30/09 - renouvellement
5, 6, 12 & 13/10 - initiale
09 & 10/12 - renouvellement

Certiphyto - DESA

6, 7 & 9/04 - initiale
28/06 - renouvellement
19, 20, 22/10 - initiale

Certiphyto - Opérateur

9 & 10/03 - initiale
20/05 - renouvellement
8 & 9/06 - initiale
9/09 - renouvellement
9 & 10/11 - initiale
30/11 - renouvellement

Certiphyto - Vente

15, 16 & 18/03 - initiale
1, 2 & 4/06 - initiale
15/06 - renouvellement
14, 15 & 17/09 - initiale
28/09 - renouvellement
23, 24 & 26/11 - initiale
7/12 - renouvellement

Certiphyto - DNSA

23/03 - renouvellement
30 & 31/03 - initiale
18 & 19/05 - initiale
10/06 - renouvellement
7 & 8/09 - initiale
21/09 - renouvellement
7/12 - renouvellement
17 & 18/11 - initiale
1/12 - renouvellement

Certibiocide

24, 25 & 26/02 - 3 jours
11/05 - 1 jour
26, 27 & 28/05 - 3 jours
22, 23 & 24/09 - 3 jours
15/10 - 1 jour
15, 16 & 17/12 - 3 jours

Lorraine

Site de Malzéville

Certiphyto - Conseil

13, 14, 16 & 17/09 - initiale
22 & 23/11 - renouvellement

Certiphyto - Vente

17/06 - renouvellement
11, 12 & 14/10 - initiale
16/11 - renouvellement

Certiphyto - DESA

19/10 - renouvellement
1, 2 & 3/12 - initiale

Certiphyto - Opérateur

22 & 23/03 - initiale
7/04 - renouvellement
7 & 8/06 - initiale
4 & 5/10 - initiale
18/11 - renouvellement
15 & 16/12 - initiale

Certiphyto - DNSA

11 & 12/03 - initiale
25/03 - renouvellement
17 & 18/05 - initiale
25/05 - renouvellement
7/09 - renouvellement
23 & 24/09 - initiale
25/11 - renouvellement
7 & 7/12 - initiale

Certibiocide

16, 17 & 18/03 - 3 jours
2, 3 & 4/06 - 3 jours
15/06 - 1 jour
27, 28 & 29/09 - 3 jours
9/11 - 1 jour
8, 9 & 10/12 - 3 jours

Alsace

Site de Sélestat

Certiphyto - Conseil

16 & 17/06 - renouvellement
10, 11, 15 & 16/11 - initiale
16 & 17/12 - renouvellement

Certiphyto - DESA

28, 29 & 30/09 - initiale
5/10 - renouvellement

Certiphyto - Opérateur

20/05 - renouvellement
7 & 8/06 - initiale
18/11 - renouvellement
7 & 8/12 - initiale

Certiphyto - Vente

28/06 - renouvellement
22, 23 & 24/09 - initiale
14/12 - renouvellement

Certiphyto - DNSA

13/04 - renouvellement
22 & 23//04 - initiale
04/05 - renouvellement
13 & 14/10 - initiale
23/11- renouvellement

Certibiocide

7, 8 & 9/03 - 3 jours
13, 14 & 15/09 - 3 jours
7, 8 & 9/12 - 3 jours
19/10 - 1 jour
1, 2 & 3/12 - 3 jours

Votre contact

Service Formations
formation@fredon-grandest.fr
03.26.77.36.64

Bulletin d'inscription
initial/renouvellement

Joindre ce bulletin d'inscription par mail à formation@fredon-grandest.fr

Société / Exploitation			
Adresse :			
Mail :			
Téléphone :			
Type de session :	☐ **INTRA** (à la journée pour plus de 7 salariés)	☐ **INTER date :** _____ (dates définies dans le calendrier)	
Formation :			
Nom et prénom du ou des salariés à inscrire en formation (pour les renouvellements certiphyto mettre les numéros et dates de fin de validité)	- - - - -		
Domaine d'activité :	**AGRICOLE** ☐ Grandes cultures ☐ Viticulture ☐ Arboriculture ☐ Autre : _____	**HYGIENE** ☐ Désinsectisation ☐ Dératisation ☐ Autre : _____	**ENVIRONNEMENT** ☐ Paysage ☐ Collectivités ☐ Autres : _____
Certains salariés souffrent-t-ils d'un handicap ? (Précisez de quel type)	☐ Moteur ☐ Trouble de l'apprentissage : (dyslexie, etc.) _____		
Certains salariés ont-ils des difficultés avec certains outils ? (Nécessitant un suivi particulier, précisez de quel type)	☐ Informatique ☐ Compréhension de la langue française ☐ Difficulté à écrire ☐ Difficulté à parler		
Attentes de la formation :			

Les données de ce bulletin servent à mieux cibler vos besoins lors de la formation pour nous adapter au mieux à vos attentes.

Nous vous accompagnons dans vos démarches

Certaines de nos formations sont éligibles au CPF ou peuvent être prise en charge par votre OPCO. Renseignements auprès de votre OPCO, par votre compte CPF ou auprès de Pôle emploi. Nous vous transmettrons les documents se référant aux formations souhaitées par email.

mon CompteFormation .gouv.fr

La formation en Grand Est

Site	Reims	Malzéville	Sélestat
Salles de formation	4	2	1
Parc informatique	12 ordinateurs munis d'un accès internet et 12 tablettes	12 tablettes munies d'un accès internet	10 ordinateurs munis d'un accès internet

La formation en Grand Est

Tous les CERTIPHYTO sont valables 5 ans

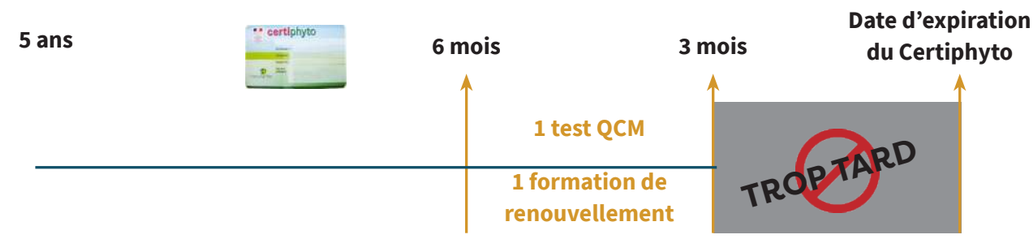

DATADOCKÉ

FREDON
GRAND EST

NOUS CONTACTER

Site de Reims : 03.26.77.36.70
Site de Malzéville : 03.83.33.86.70
Site de Sélestat : 03.88.82.18.07

FREDON Grand Est,
2 Espl. Roland Garros, 51100 Reims
Tél : 03 26 77 36 70 - Courriel : contact@fredonca.com - www.fredon-grandest.fr
SIRET - 440 409 175 000 13 - APE / NAF 9412Z - N°TVA FR43440409175

RETROUVEZ TOUTE NOTRE ACTUALITÉ

www.fredon.fr/grand-est

FREDON Grand Est